



ADEPALE

Paris, le 16 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### APRÈS UN PLAN DE SOUTIEN DÉDIÉ, LES PME ET ETI ALIMENTAIRES VONT BÉNÉFICIER DES EFFETS DE LA LOI DESCROZAILLE

**L'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires, salue l'accord trouvé le 15 mars par les députés et sénateurs autour de la PPL tendant à renforcer l'équilibre des relations commerciales portée par le député Frédéric Descrozaille.**

Deux mesures défendues de longue date par l'association soulignent la volonté des parlementaires de mettre fin à un système délétère pour la souveraineté alimentaire française dont les premières victimes sont les PME et les ETI du secteur. D'une part, le recours aux centrales d'achat étrangères par la distribution avait permis la mise en place d'un système déloyal au détriment des industriels. D'autre part, la disproportion des pénalités logistiques pesait sur l'activité des PME et ETI françaises, limitant leur capacité d'investissement pour moderniser l'appareil productif.

Sur la mesure emblématique prévue à l'article 3 du texte, l'ADEPALE souligne que l'obligation de négocier de bonne foi et l'abrogation de l'obligation pour le fournisseur de devoir respecter un préavis obligatoire de plusieurs mois, au tarif de l'année précédente, si la négociation n'est pas conclue au 1<sup>er</sup> mars, vont permettre un rééquilibrage indispensable des relations commerciales au bénéfice de l'amont agricole et des PME et ETI françaises de l'alimentation. L'association regrette toutefois que cette mesure n'ait pas pu être mise en place pour le cycle de négociations commerciales conclu début mars.

L'ADEPALE tient à noter que le *Pacte de solidarité commerciale* signé en décembre dernier sous l'égide des Ministres chargés de l'industrie et de la consommation, a eu pour effet d'obliger les acteurs de la grande distribution à mieux prendre en compte la hausse des coûts de l'énergie des PME françaises. Elle rappelle que l'intégration des ETI dans ce pacte contribuerait à protéger une part plus importante du tissu industriel sur le territoire.

Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE, précise : « *Après le plan de soutien aux industries alimentaires, le vote de la loi Descrozaille souligne un changement réel d'appréciation des décideurs politiques français sur la nécessité de défendre notre tissu industriel. Nous restons toutefois attentifs à la pression extrêmement forte de la grande distribution qui demande déjà la réouverture de négociations commerciales dès le mois de juin alors que nous n'avons pas répercuté la totalité de nos hausses de coûts, notamment énergétiques et que les besoins d'investissements sont gigantesques.* »

**À propos de l'ADEPALE est l'association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.**

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

---

**Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE  
vous remercient de votre attention.  
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**

